

«SOUTENIR UNE GESTION RESPONSABLE
EN ACCORD AVEC NOS CONVICTIONS ET NOS VALEURS»

COMPTES CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2019



 **APAJH**
Fédération





LAÏCITÉ



CITOYENNETÉ



SOLIDARITÉ



Sommaire

A. Comptes du siège Fédéral – Exercice clos au 31 décembre 2019	02
A.1. Introduction	02
A.2. Budgets	03
A.2.1. Budget Gestion Développement	03
A.2.2. Budget Vie Associative	04
A.2.3. Budget Prestations	05
A.2.4. Synthèse générale des budgets	06
A.2.5. Charges et produits exceptionnels	07
B. Comptes consolidés de la Fédération APAJH – Exercice clos au 31 décembre 2019	08
B.1. Comptes annuels	10
B.1.1. Bilan actif	10
B.1.2. Bilan passif	11
B.1.3. Compte de résultat de l'exercice : charges	12
B.1.4. Compte de résultat de l'exercice : produits	13
B.2. Résultats des établissements et des autres structures	14
B.2.1. Détail des résultats par établissement et par secteur de développement	14
B.2.2. Détail des résultats des autres structures	17
B.3. Annexes	18
B.3.1. Faits significatifs de l'exercice et autres informations	18
B.3.2. Événements postérieurs à la clôture	20
B.3.3. Principes, règles et méthodes comptables	20
B.3.4. Autres informations et commentaires	23
B.3.5. Notes sur le bilan	24
B.3.5.1. Mouvements de l'actif immobilisé	24
B.3.5.2. Mouvements des amortissements et dépréciations des actifs	25
B.3.5.3. États des créances et des dettes	26
B.3.5.4. État des subventions d'investissements et des dons et legs	27
B.3.5.5. Mouvements des provisions et des fonds dédiés	27
B.3.5.6. Tableau de variation des fonds associatifs	28
B.3.5.7. État des réserves	28
B.3.6. Notes sur le compte de résultat	29
B.3.6.1. Tableau explicatif du résultat de l'exercice	29
B.3.7. Tableau de répartition de l'effectif moyen	30
B.3.8. Autres informations	30
B.3.8.1. Engagements financiers	30
B.3.8.2. Dettes garanties par les collectivités territoriales	31
B.3.8.3. Engagements pris en matière de crédit-bail	31
B.3.8.4. État des filiales et des participations	31
B.4. Tableau de financement	32
B.5. Rapport du commissaire aux comptes	33

A. Comptes du Siège Fédéral

Exercice clos au 31 décembre 2019



A.1. Introduction

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux conventions générales comptables, dans le respect du principe de prudence et en accord notamment avec les principes de :

- Continuité d'exploitation

- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions :

- du règlement 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels d'Associations,
- de l'avis 2007-05 du Conseil National de la Comptabilité relatif aux règles comptables applicables aux établissements et associations du secteur médico-social privé,
- des règlements 2002-10 du CRC relatifs aux amortissements et dépréciations et 2004-16 du CRC relatifs à leur évaluation et comptabilisation.

Présentation par budget

Les comptes du Siège sont présentés en 3 budgets, ceci afin de distinguer ce qui relève de la gestion des établissements, de ce qui relève des autres prestations et de la Vie Associative.



A.2. Budgets (en €)

A.2.1. Budget Gestion Développement

BUDGET GESTION DÉVELOPPEMENT	Réalisé 2018	Budget 2019	Réalisé 2019	Écart
DÉPENSES				
GROUPE I : DÉPENSES AFFÉRENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	336 066	326 128	428 306	102 178
GROUPE II : DÉPENSES AFFÉRENTES AU PERSONNEL	3 030 022	3 438 059	3 138 942	- 299 117
GROUPE III : DÉPENSES AFFÉRENTES A LA STRUCTURE	738 570	856 120	901 488	45 368
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	4 104 658	4 620 307	4 468 736	- 151 571

	Réalisé 2018	Budget 2019	Réalisé 2019	Écart
RECETTES				
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	3 941 759	4 051 417	4 032 277	- 19 140
GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	162 899	568 890	436 459	- 132 431
TOTAL GÉNÉRAL RECETTES (GROUPE II + GROUPE III)	4 104 658	4 620 307	4 468 736	- 151 571
RESULTAT BUDGET GESTION DÉVELOPPEMENT	0	0	0	0

A.2.2. Budget Vie Associative

BUDGET VIE ASSOCIATIVE	Réalisé 2018	Budget 2019	Réalisé 2019	Écart
DÉPENSES				
GROUPE I : DÉPENSES AFFÉRENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	759 426	647 855	771 430	123 575
GROUPE II : DÉPENSES AFFÉRENTES AU PERSONNEL	1 157 526	1 264 085	1 208 021	- 56 064
GROUPE III : DÉPENSES AFFÉRENTES A LA STRUCTURE	1 504 261	1 503 059	1 506 133	3 074
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	3 421 213	3 414 999	3 485 584	70 585

	Réalisé 2018	Budget 2019	Réalisé 2019	Écart
RECETTES				
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	2 972 254	2 986 894	2 781 351	- 205 543
GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	274 040	179 787	218 514	38 727
TOTAL GÉNÉRAL RECETTES (GROUPE II + GROUPE III)	3 246 294	3 166 681	2 999 865	- 166 816
RESULTAT BUDGET VIE ASSOCIATIVE	- 174 919	- 248 318	- 485 719	- 237 401

A.2.3. Budget Prestations

BUDGET PRESTATIONS	Réalisé 2018	Budget 2019	Réalisé 2019	Écart
DÉPENSES				
GROUPE I : DÉPENSES AFFÉRENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	277 412	219 676	229 412	9 736
GROUPE II : DÉPENSES AFFÉRENTES AU PERSONNEL	587 190	609 024	597 771	- 11 253
GROUPE III : DÉPENSES AFFÉRENTES A LA STRUCTURE	2 653 311	2 807 301	2 804 579	- 2 722
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	3 517 913	3 636 001	3 631 762	- 4 239

	Réalisé 2018	Budget 2019	Réalisé 2019	Écart
RECETTES				
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	3 775 923	3 886 331	3 817 347	- 68 984
GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	12 891	0	513	513
TOTAL GÉNÉRAL RECETTES (GROUPE II + GROUPE III)	3 788 814	3 886 331	3 817 860	- 68 471
RESULTAT BUDGET PRESTATIONS	270 901	250 330	186 098	- 64 232

A.2.4. Synthèse générale des budgets

TOTAL GÉNÉRAL BUDGET SIÈGE FÉDÉRAL	Réalisé 2018	Budget 2019	Réalisé 2019	Écart
DÉPENSES				
GROUPES I : DÉPENSES AFFÉRENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	1 372 904	1 193 659	1 429 148	235 489
GROUPES II : DÉPENSES AFFÉRENTES AU PERSONNEL	4 774 738	5 311 168	4 944 734	- 366 434
GROUPES III : DÉPENSES AFFÉRENTES A LA STRUCTURE	4 896 142	5 166 480	5 212 200	45 720
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	11 043 784	11 671 307	11 586 082	- 85 225

	Réalisé 2018	Budget 2019	Réalisé 2019	Écart
RECETTES				
GROUPES II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	10 689 936	10 924 642	10 630 975	- 293 667
GROUPES III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	449 830	748 677	655 486	- 93 191
TOTAL GÉNÉRAL RECETTES (GROUPE II + GROUPE III)	11 139 766	11 673 319	11 286 461	- 386 858
RESULTAT BUDGETAIRE	95 982	2 012	- 299 621	- 301 633

A.2.5. Charges et produits exceptionnels

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	Réalisé 2018	Réalisé 2019
Produits financiers	430 827	78 325
Autres produits exceptionnels	16 527	265 001
Autres charges exceptionnelles	- 725	
Annulation dettes	- 5 181	
Charges diverses de gestion courante		- 16 248
Produits exceptionnels		
Provision pour litiges	5 181	- 30 000
Provison pour dépréciation	- 63 766	
Pertes sur créances contribution établissements	- 55 933	- 74 320
Reprise provision contribution établissements	59 997	63 766
Charges fiscales		- 44 280
Reprise provision charges fiscales		38 048
Dotation aux provisions pour charges fiscales	- 98 350	- 79 259
TOTAL GÉNÉRAL CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	288 557	201 033
RESULTAT COMPTABLE	384 559	- 98 588

B. Comptes consolidés de la Fédération APAJH

Exercice clos au 31 décembre 2019

Les comptes qui vous sont présentés pour l'exercice 2019 intègrent les bilans et comptes de résultats du siège administratif de la Fédération APAJH – Tour Maine Montparnasse – 33, avenue du Maine 75015 PARIS, des établissements et services en gestion nationale. La liste des établissements et services en gestion nationale se décline comme suit :

- ➔ Plateforme de répit/Equipe Mobile : 131 avenue de Parme – 01000 Bourg en Bresse
- ➔ SESSAD/SESSAD Jeunes Autistes : 31 allée du Luxembourg – 01000 Bourg en Bresse
- ➔ ESAT : 524 rue des Artisans – Z.A. La Bassette – 01800 Meximieux
- ➔ SAVS : 15 rue des Caronnières – 01800 Meximieux
- ➔ SAJ : 56 avenue du docteur Boyer – 01800 Meximieux
- ➔ IME Henri Lafay : 1 rue Docteur Duby – 01000 Bourg en Bresse
- ➔ SAFEP/SSEFS/SAAAS/SESSAD/IME « La Feuillaume » : Rue Charles Linné - ZAC La Vallée - 02100 Saint-Quentin
- ➔ IME « La Maison d'Eloïse » : Route de Verdilly – 02400 Château-Thierry
- ➔ ESAT/EA/SAVS : 10 Avenue Archimède ZAC Bois de la Choque – 02100 Saint-Quentin
- ➔ MAS : 47 bis rue Charles Guérin – 02400 Château-Thierry
- ➔ SAMSAH : 2 Place Pouzin – 07000 PRIVAS
- ➔ SESSAD : rue Jacques Prévert - 07100 ANNONAY
- ➔ CAMSP : 5 rue Saint Prix Barou - 07100 ANNONAY
- ➔ CMPP : PLACE DU CHAMPS DE MARS - 07100 ANNONAY
- ➔ Pôle ressource départemental : 5 rue Saint Prix Barou - 07100 ANNONAY
- ➔ CAMSP : 15 avenue de Sierre - 07200 AUBENAS
- ➔ CMPP : Rue Maurice Imbert - 07200 AUBENAS
- ➔ SESSAD : 51, rue des Luettes - 07300 TOURNON
- ➔ CMPP/CAMSP : 5 rue de l'île - 07300 TOURNON
- ➔ FAM/FV : 116 avenue Jean Jaurès – 10100 Romilly sur Seine
- ➔ Service Loisirs et Vacances Adaptés : 46 rue Sainte Victoire, 13006 Marseille
- ➔ SESSAD : boulevard Jean Rostand, 13920 SAINT MITRE LES REMPARTS
- ➔ ESAT/EA : « Atelier du Puy du Grand et de la Vézère » – Le Bourg – 19450 Chamboulive Saint Viance
- ➔ ESAT/FH : « Stella Matutina » MORTA – 20243 Prunelli Di Fium'Orbu
- ➔ FH/FO : 39 rue du Faubourg Cappeville – 27140 Gisors
- ➔ CAJ : 1 Rue Denis PAPIN - ZA Mont Magny – 27140 Gisors
- ➔ ESAT/EA/FH/CAJT/SAVS : 18 rue du Joncheray - 27160 Francheville – Verneuil d'Avre et d'Iton
- ➔ FH : Résidence des Noyers - Rue des Anciens combattants – 27180 Saint Sébastien de Morsent
- ➔ CAJT : ZI La Fosse au buis - Rue Jean-Pierre Blanchard 27180 St Sébastien de Morsent
- ➔ SAVS : 47 Rue de la Madeleine - 27700 Les Andelys
- ➔ ESAT/FH/FV : « Les Charmettes » – 32400 Saint Mont
- ➔ SAAF : Chemin de l'image – 36200 Saint-Marcel
- ➔ EA : 24 route de Châteauroux – 36290 MEZIERES EN BRENNES
- ➔ ESAT/SAVS : 5 Rue de la Gare – 36500 ARGY
- ➔ FH : 61 rue des Hervaux – 36500 Buzançais
- ➔ FO : 1,2 et 3 Allée des Iris – 36500 Buzançais
- ➔ FV : Rue des Buissons – 37600 Loches
- ➔ SAVS : 21 rue saint Antoine – 37600 Loches
- ➔ ESAT/FH/SAAJ : Les Grandes Reuilles – 37600 Bridoré
- ➔ ESAT/SAVS : « James Marangé » Chemin de l'Erable – 52320 Froncles
- ➔ FH - FV : Quartier Foch, 7 rue Raymont Savignac - 52000 CHAUMONT
- ➔ ESAT/FH/FAM/SAVS : Route de Lévecourt – 52240 Breuvannes
- ➔ Foyer de Vie : Rue de la Gare – 52240 Breuvannes
- ➔ MECS : 56 rue de Lieutenant-Colonel Dubois – 52130 Wassy
- ➔ MECS : Faubourg du Moulin Rouge – 52200 Langres

- ➔ EA de Haute-Marne : 37, rue de la Scierie – 52310 Bologne
- ➔ ESAT/EA : Parc d'Activité Armor Océan – 1 Impasse de Kerhoas – 56200 Larmor Plage
- ➔ FAM de Bailleul : 11 Rue Vivaldi – 60930 Bailleul sur Thérain
- ➔ CMPR/FAM « Maurice Gantchoula » : Lozelle - 63330 Pionsat
- ➔ Maison de Retraite « Résidence le Bosquet » : Chemin du Basacle – 64160 Morlaas
- ➔ SAMSAH/SAVS de Sorède : 9 route de palau - 66690 Sorède
- ➔ ESAT « Les Micocouliers » : Rue du Stade – 66690 Sorède
- ➔ FH « Le Veinat » : 8 rue du Veinat – 66690 Sorède
- ➔ CAJ/FAM/FV Le Pré Vert : 50 rue Georges Courteline – 69100 Villeurbanne
- ➔ Dispositif de répit autisme : 14 rue de Longchamp – 69100 Villeurbanne
- ➔ ESAT « Hors Murs » : 12 rue Louis Maynard – 69100 Villeurbanne
- ➔ CAMPS Décines : 16 rue de Sully – 69150 Décines-Charpieu
- ➔ FV de Belleville : 2 rue du Presbytère – 69220 Belleville
- ➔ CAMPS RAYMOND AGAR : 18 rue Ampère – 69270 Fontaines sur Saône
- ➔ SESSAD : 596 avenue Albert Camus - 69400 Villefranche
- ➔ CAMPS du Sud-Ouest Lyonnais : 2 route de Lyon – 69530 Brignais
- ➔ SAVS : 22 bis Paul Eluard BP 236 – 71100 Chalon sur Saône
- ➔ SAJ : 24 rue de Dijon – 71100 Chalon sur Saône
- ➔ ESAT : Rue Paul Sabatier – 71530 Crissey
- ➔ CAMSP : 3 avenue de Brogny - 74000 Annecy
- ➔ FAM Batignolles : 48 rue Gilbert Cesbron – 75017 Paris
- ➔ EEAP « Tony Larue » : Chemin de la Poudrière – 76120 Le Grand Quevilly
- ➔ AEJ : 6 Rue Leterrier – 76120 LE GRAND QUEVILLY
- ➔ CMPP/CAMSP/SESSAD « Henri Wallon » : 4/6, Rue Saint Vincent de Paul - 76200 Dieppe
- ➔ IME/SESSAD : 25 avenue de Surville – 77130 Montereau
- ➔ IME/SESSAD « La tour » : Place de l'Hôtel de Ville – 77510 Rebais
- ➔ CMPP/SESSAD/CREDA/SESSAD TSL/SAPAD : 181 rue Jean Jaurès – 80000 Amiens
- ➔ FH/SAVS : Résidence la Strada - 9 rue des Porches – 81100 Castres
- ➔ ESAT : Domaine de Braconnac – 81440 Jonquières
- ➔ FV : les Ormes – 81440 Lautrec
- ➔ FAM/FV : « Domaine de Constance » – 81230 Lacaune
- ➔ IME/ITEP/SESSAD : « La Tignarié » – 81290 Labruguière
- ➔ SAVS l'Echelle/SAMSAH l'Echelle : 9 rue Léonard de Vinci – 81000 Albi
- ➔ FH « Jean Calastreng » : Chemin d'en Roudil, 81500 Lavar
- ➔ SAVS : chemin des Silos, 81500 Lavar
- ➔ FAM/FV/MAS/SAIS : Domaine en Dumes, 81500 Lavar
- ➔ ESAT : 71 avenue Jacques Besse, 81500 Lavar
- ➔ FAM d'Aubignan : 736 avenue Joseph Roumanille - 84810 Aubignan
- ➔ ESAT/FH/SAVS/ SAMSAH : 67 rue Carnot – 89100 Sens
- ➔ EA : ZI les Manteaux – 89330 Saint Julien du Sault
- ➔ IME : 39 Boulevard du Mail – 89100 Sens
- ➔ IME : 5 rue Tallot – 89113 Guerchy
- ➔ SESSAD : 39, Boulevard du Mail – 89100 Sens
- ➔ ITEP de Theil Sur Vanne : 22, rue de la Grève – 89320 Theil Sur Vanne
- ➔ SAFEP/SAAAS « SIAM 92 » : 14 Avenue du Général de Gaulle – 92150 Suresnes
- ➔ ESAT : « Jacques Monod » : 113 rue Pascal – 92160 Antony
- ➔ FH : 22, avenue de la Providence, 92160 Antony
- ➔ SAVS : 10, place des Provinces, 92170 Vanves
- ➔ SAVS : 38 bis, rue Paul Vaillant-Couturier, 92300 Levallois
- ➔ ESAT/EA : 51 rue Camille Pelletan – 92300 Levallois
- ➔ IME « Les 1000 Rosiers » : 100 rue de Lavoisier – 93110 Rosny-sous-Bois
- ➔ IME Centre pour Autistes « Le Soleil d'or » : 46 rue de Lavoisier – 93110 Rosny-sous-Bois
- ➔ SESSAD de Rosny : 67 Boulevard Alsace Lorraine – 93110 Rosny-sous-Bois
- ➔ SESSAD/IEM « LA PASSERELLE » : 4 allée des Coquelicots - 94470 Boissy-Saint-Léger
- ➔ ESAT « Georges Lapierre » : 31/33 Avenue des Châtaigniers ZA des Châtaigniers II – 95150 Taverny
- ➔ SAS/FH « Georges Lapierre » : 109 rue de Montmorency – 95150 Taverny
- ➔ IME/SESSAD/SAAD : 3 rue Markera Moussa Ngessou 97640 Sada (Mangajou)



B.1. Comptes annuels (en €)

B.1.1. Bilan actif

ACTIF	Exercice N clos le 31/12/2019			Exercice N-1 clos le 31/12/2018
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	70 708	65 340	5 368	9 255
Autres	2 453 452	2 071 671	381 781	297 724
immobilisations incorporelles en cours	56 065		56 065	129 107
Immobilisations corporelles (1)				
Terrains	4 629 999	901 208	3 728 791	3 719 738
Constructions	183 648 260	84 105 880	99 542 380	97 534 768
Installations techniques, matériel et outillage industriels	24 106 503	19 561 132	4 545 371	5 038 825
Autres	45 122 924	34 852 375	10 270 549	9 651 574
Immobilisations corporelles en cours	6 155 143	774 065	5 381 078	6 398 912
Avances et acomptes	15 040	0	15 040	0
Immobilisations financières (2)	15 200 802	5 087	15 195 715	15 015 993
TOTAL I	281 458 894	142 336 757	139 122 137	137 795 896
Comptes de liaison				
TOTAL II				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières, approvisionnements	196 734	39 981	156 753	218 128
Autres approvisionnements	246 793	4 655	242 139	220 450
En-cours de production (biens et services)	32 961	0	32 961	30 664
Produits intermédiaires et finis	151 813	0	151 813	146 173
Marchandises	73 798	0	73 798	63 538
Avances et acomptes versés sur commandes	322 495		322 495	544 466
Créances				
Redevables, usagers et comptes rattachés	28 840 289	2 499 295	26 340 994	26 912 047
Autres	7 563 225	952 011	6 611 214	8 002 866
Valeurs mobilières de placement	3 283 261		3 283 261	2 950 009
Disponibilités	48 162 302		48 162 302	45 116 493
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges constatées d'avance	567 421		567 421	531 064
TOTAL III	89 441 093	3 495 942	85 945 152	84 735 899
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)	264 072		264 072	295 665
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	371 164 059	145 832 699	225 331 361	222 827 460
(1) Dont immobilisations en jouissance	671 747		671 747	158 893
(2) Dont à moins d'un an	10 618		10 618	

B.1.2. Bilan passif

PASSIF	Exercice N clos le 31/12/2019	Exercice N-1 clos le 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise (dont subventions d'investissements non renouvelables)	11 164 591	11 538 865
Autres Fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise s'exerçant à la dissolution de l'association	978 456	999 456
Réserves	79 828 235	73 964 992
Report à nouveau (gestion non contrôlée)		
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-18 490 975	-17 730 130
Résultat sous contrôle de tiers financeurs (1)	15 515 786	14 406 147
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-14 202 814	-14 106 084
Résultat comptable de l'exercice (2)	3 119 846	5 496 799
Subventions d'investissement (renouvelables)	6 311 140	6 287 173
Provisions réglementées	21 978 632	21 375 558
TOTAL I	106 202 896	102 232 776
Comptes de liaison		
TOTAL II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	12 883 448	12 120 281
FONDS DÉDIÉS	1 045 040	839 983
TOTAL III	13 928 488	12 960 264
DETTES (3)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (4)	70 237 659	71 994 954
Emprunts et dettes financières divers	216 775	234 938
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 281 270	1 276 167
Redevables créditeurs	17 243	17 678
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 699 355	7 077 358
Dettes fiscales et sociales (5)	23 741 682	24 420 226
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 335 191	1 437 211
Autres dettes	1 413 085	972 711
TOTAL IV	104 942 259	107 431 242
COMPTES DE RÉGULARISATION (3)		
Produits constatés d'avance	257 717	203 178
TOTAL V	257 717	203 178
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	225 331 361	222 827 460
(1) Dont résultat des CPOM en cours, avec affectation de résultat en fin de contrat	5 826 339	4 834 525
(2) Dont résultat des établissements gérés sous CPOM	2 403 334	2 895 098
(3) Dont à plus d'un an	64 696 623	66 545 061
Dont à moins d'un an	40 503 354	41 089 359
(4) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	111 563	109 816
(5) Dont provisions pour congés à payer chargées	11 465 995	11 570 155

B.1.3. Compte de résultat de l'exercice : charges

CHARGES	Exercice N clos le 31/12/2019	Exercice N-1 clos le 31/12/2018
Charges d'exploitation (ou charges courantes non financières)		
Achats de marchandises	21 677	24 319
Achats de matières premières et autres approvisionnements	3 622 848	3 725 216
Variation de stocks	-20 945	18 743
Autres achats et charges externes	47 548 817	46 235 830
Impôts, taxes et versements assimilés	10 559 065	8 053 152
Salaires et traitements	110 206 058	108 057 231
Charges sociales	40 229 535	43 856 185
Dotations aux amortissements	10 839 448	10 829 886
Dotations aux provisions	2 847 943	1 250 162
Autres charges (dont cotisations)	607 197	693 302
TOTAL I	226 461 644	222 744 027
Quotes-parts de résultats sur opérations faites en commun		
TOTAL II		
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions	31 593	31 593
Intérêts et charges assimilées	1 809 054	1 896 377
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Autres charges financières		
TOTAL III	1 840 648	1 927 970
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	184 859	15 439
Sur opérations en capital	135 893	524 375
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 351 009	1 119 815
TOTAL IV	1 671 761	1 659 629
Engagements à réaliser sur ressources affectées	89 650	396 246
Impôts sur les sociétés	44 471	
TOTAL V	134 121	396 246
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	230 108 174	226 727 872
Solde créditeur - Excédent	3 119 846	5 496 799
TOTAL GÉNÉRAL	233 228 019	232 224 671

B.1.4. Compte de résultat de l'exercice : produits

PRODUITS	Exercice N clos le 31/12/2019	Exercice N-1 clos le 31/12/2018
Produits d'exploitation (ou produits courants non financiers)		
Chiffre d'affaires	35 507 377	35 795 322
Produits de tarification	162 591 960	160 246 131
SOUS TOTAL A	198 099 337	196 041 453
Production stockée	15 449	10 135
Production immobilisée	41 186	91 175
Subventions d'exploitation	850 362	1 139 441
Reprises sur provisions (et amortissements)	1 515 720	2 112 149
Transferts de charges	1 864 552	1 961 048
Autres produits	27 657 448	27 393 398
SOUS TOTAL B	31 944 717	32 707 346
TOTAL I (A+B)	230 044 055	228 748 799
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
TOTAL II		
Produits financiers		
Intérêts et Produits assimilés	597 133	672 855
Produits nets sur valeurs mobilières de placement		6 528
Reprises sur amortissements et provisions		90 181
Transferts de charges		
Autres produits financiers		
TOTAL III	597 133	769 564
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	373 784	645 927
Sur opérations en capital	1 074 502	655 055
Reprises sur provisions et transferts de charges	956 354	1 405 327
TOTAL IV	2 404 640	2 706 309
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	182 192	
TOTAL V	182 192	
TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV+V)	233 228 019	232 224 671
Solde débiteur - perte		
TOTAL GÉNÉRAL	233 228 019	232 224 671



B.2. Résultats des établissements et des autres structures (en €)

B.2.1. Détail des résultats par établissement et par secteur de développement

Départements	ÉTABLISSEMENTS	RÉSULTATS 2019	RÉSULTATS 2018
ENFANCE			
01	IME HENRY LAFAY BOURG EN BRESSE	47 607	69 365
01	SESSAD BOURG EN BRESSE	23 904	-25 867
01	SESSAD JEUNES AUTISTES	14 117	-340
02	IME ELOISE CHÂTEAU-THIERRY	83 766	144 695
02	IME LA FEUILLAUME ST QUENTIN	18 371	43 599
02	SESSAD ST QUENTIN	28 144	16 797
02	SAAAS ST QUENTIN	223 146	178 775
02	SAFEP SSEFS ST QUENTIN	256 608	219 495
07	CMPP ANNONAY	72 836	43 015
07	CMPP AUBENAS	-8 911	-43 997
07	CMPP TOURNON	-52 239	-12 681
07	SESSAD ANNONAY	122 390	-14 196
07	SESSAD TOURNON	43 840	57 220
07	CAMPS ANNONAY	44 937	-37
07	CAMSP AUBENAS	30 493	81 284
07	CAMSP TOURNON	45 388	-31 904
13	SESSAD SAINT MITRE	6 558	-4 880
52	MECS LANGRES	31 850	48 911
52	MECS WASSY	127 091	145 067
69	CAMSP RAYMOND AGAR	-64 422	3 571
69	CAMSP DÉCINES	50 208	41 748
69	CAMSP DU SUD-OUEST LYONNAIS	30 907	51 125
69	SESSAD DU RHONE	-114 727	-12 137
74	CAMSP ANNECY	8 767	
76	CMPP HENRI WALLON	47 018	344 273
76	CAMSP HENRI WALLON	24 557	-18 347
76	SESSAD HENRI WALLON	67 902	22 932
76	EEAP LE GRAND QUEVILLY	-13 596	95 660
77	SESSAD MONTEREAU	116 998	-30 263
77	IME MONTEREAU	-90 131	189 102
77	IME LA TOUR REBAIS	85 794	139 127
77	SESSAD LA TOUR REBAIS	-21 134	16 311
80	CMPP AMIENS	158 790	171 227
80	CREDA AMIENS	275 969	222 097
80	SAPAD AMIENS	-5 538	-5 593
80	SESSAD AMIENS	187 211	163 105
80	SESSAD TSL AMIENS	20 843	95 296
81	IMEPF LABRUGUIÈRE (IME+IMPRO)	86 982	125 239
81	ITEP LABRUGUIÈRE	20 856	77 951
81	SESSAD LABRUGUIÈRE	67 377	121 776
89	IME SENS	89 338	41 073
89	IME GUERCHY	-994	-64 937
89	ITEP DE THEIL SUR VANNE	215 587	18 933
89	SESSAD YONNE NORD	4 082	51 840
92	SIAM 92	-40 517	-80 102
93	IME SIMPLE ROSNY	-340 407	-60 210
93	IME 24 TER ROSNY	50 016	105 046
93	IME SOLEIL D'OR ROSNY	40 688	11 449
93	SESSAD ROSNY	77 999	-19 687
94	IEM LA PASSERELLE	377 657	178 462
94	SESSAD LA PASSERELLE	26 190	65 469
976	IME MAYOTTE	473 349	
976	SESSAD MAYOTTE	84 843	
976	SSAD MAYOTTE	44 126	
S/Total Enfance		3 202 481	2 975 858

Départements	ÉTABLISSEMENTS	RÉSULTATS 2019	RÉSULTATS 2018
--------------	----------------	----------------	----------------

**VIE PROFESSIONNELLE
ESAT (structures commerciales)**

01	ESAT MEXIMIEUX	-754	102 229
02	ESAT ST QUENTIN	256 998	442 533
19	ESAT CHAMBOULIVE ST-VIANCE	-85 294	-103 943
20	ESAT PRUNELLI	61 664	78 135
27	ESAT DE L'EURE	96 023	100 484
32	ESAT ST-MONT	49 940	121 643
36	ESAT COMMERCIAL ARGY	-70 180	-33 982
37	ESAT BRIDORE	83 009	144 133
52	ESAT BREUVANNES	-17 279	66 797
52	ESAT FRONCLES	- 20 338	7 285
56	ESAT LARMOR PLAGE	96 912	50 665
66	ESAT SOREDE	-1 853	33 302
69	ESAT "HORS MURS" VILLEURBANNE	-114 906	-71 346
71	ESAT CRISSEY	358 321	124 701
81	ESAT BRACONNAC	321 330	344 654
81	ESAT LAVAU	254 121	254 923
89	ESAT SENS	318 025	279 217
92	ESAT ANTONY	-132 170	30 006
92	ESAT LEVALLOIS	45 168	77 787
95	ESAT TAVERNY	-19 055	-38 938

Entreprises Adaptées

02	ENTREPRISE ADAPTEE ST QUENTIN	45 719	110 101
19	ENTREPRISE ADAPTEE CHAMBOULIVE ST-VIANCE	0	0
27	ENTREPRISE ADAPTEE DE L'EURE	-59 135	33 380
36	ENTREPRISE ADAPTEE ARGY	37 822	50 155
52	ENTREPRISE ADAPTEE HAUTE MARNE	53 698	89 905
56	ENTREPRISE ADAPTEE LARMOR PLAGE	19 554	12 980
89	ENTREPRISE ADAPTEE SENS	305 138	340 031
92	ENTREPRISE ADAPTEE LEVALLOIS	593 488	736 117

S/Total ESAT commerciaux/ENTREPRISES ADAPTEES		2 475 965	3 382 956
--	--	------------------	------------------

13	SERVICE VACANCES MARSEILLE	- 23 534	- 96 060
----	----------------------------	----------	----------

S/Total Vie Professionnelle		2 452 432	3 286 896
------------------------------------	--	------------------	------------------

Départements	ÉTABLISSEMENTS	RÉSULTATS 2019	RÉSULTATS 2018
VIE SOCIALE			
01	EQUIPE MOBILE D'ACCOMPAGNEMENT (AUTISME)	89 895	131 097
01	CAJ PLATEFORME DE REPIT	37 139	21 164
01	ESAT SOCIAL MEXIMIEUX	133 534	50 521
01	SAVS MEXIMIEUX	175 625	73 025
01	SAJ MEXIMIEUX	63 706	16 213
02	SAVS ST QUENTIN	-681	5 777
02	ESAT SOCIAL ST QUENTIN	83 522	1 212
07	SAMSAH HEBERGEMENT PRIVAS	-38 756	-47 141
07	SAMSAH SOINS PRIVAS	60 892	50 405
07	POLE RESSOURCES 07	-15 313	4 102
19	ESAT SOCIAL CHAMBOULIVE ST-VIANCE	-84 421	-93 795
20	FOYER PRUNELLI	-97 155	-85 712
20	ESAT SOCIAL PRUNELLI	-40 347	18 987
27	CAJ GISORS	-17 783	18 415
27	SAVS GISORS	1 315	12 771
27	FOYER FRANCHEVILLE	6 335	-29 837
27	SAVS FRANCHEVILLE	24 860	-186
27	FOYER ST SEBASTIEN	50 535	14 436
27	FOYER HEBERGEMENT GISORS	-240 437	-177 343
27	ESAT SOCIAL DE L'EURE	-27 653	-196 133
27	CAJT FRANCHEVILLE	14 550	6 622
27	CAJT ST SEBASTIEN	9 901	5 383
32	FOYER HEBERGEMENT DE ST-MONT	95 585	14 026
32	ESAT SOCIAL SAINT-MONT	70 528	26 867
36	ESAT SOCIAL ARGY	-38 771	35 059
36	FH ARGY	-55 297	29 599
36	SAAF ARGY	-2 850	24 370
36	SAVS ARGY	-5 789	-16 154
37	ESAT SOCIAL BRIDORE	-15 605	-14 931
37	FOYER HEBERGEMENT BRIDORE	-64 138	-162 448
37	SAAJ BRIDORE	89 039	-797
37	SAVS BRIDORE	5 915	10 936
52	SAS BREUVANNES	7 500	34 639
52	SAS FRONCLES	36 065	49 127
52	FOYER HEBERGEMENT BREUVANNES	40 230	49 058
52	FOYER HEBERGEMENT FRONCLES	130 294	97 810
52	ESAT SOCIAL BREUVANNES	21 611	12 285
52	ESAT SOCIAL FRONCLES	88 022	102 103
56	ESAT SOCIAL LARMOR-PLAGE	-8 801	-15 508
66	SAS SOREDE	-5 747	335
66	FOYER SOREDE "le Veynat"	-54 147	-15 551
66	ESAT SOCIAL SOREDE	59 937	51 656
66	SAMSAH HEBERGEMENT SOREDE	-1 043	2 591
66	SAMSAH SOINS SOREDE	16 329	28 848
69	ESAT SOCIAL "HORS MURS" VILLEURBANNE	72 702	-31 087
69	CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR (LE PRE VERT)	-26 124	-49 672
69	DISPOSITIF DE REPIT	-8 756	-17 770
71	SAJ CHALON SUR SAONE	-17 301	-10 506
71	SAVS CHALON SUR SAONE	-50 025	-50 337
71	ESAT SOCIAL CRISSEY	31 288	-1 355
76	AEJ LE GRAND QUEVILLY	29 330	11 165
81	SAVS BRACONNAC	-30 677	-9 833
81	FOYER HEBERGEMENT BRACONNAC	-88 347	-129 497
81	ESAT SOCIAL BRACONNAC	111 671	-79 473
81	SAVS L'ECHELLE	-14 097	2 708
81	SAMSAH HEBERGEMENT L'ECHELLE	-5 148	3 757
81	SAMSAH SOINS L'ECHELLE	3 602	-6 659
81	FOYER HEBERGEMENT LAVAUUR	-133 095	-182 113
81	SAIS LAVAUUR	57 647	-2 844
81	SAVS LAVAUUR	-22 972	46 999
81	ESAT SOCIAL LAVAUUR	-14 986	46 806
89	SAS SENS	19 871	135 010
89	FOYER HEBERGEMENT SENS	22 509	-67 715
89	ESAT SOCIAL SENS	124 880	162 800
89	SAMSAH SENS CG	40 263	-3 804
89	SAMSAH SENS ARS	46 600	9 893
92	ESAT SOCIAL ANTONY	-135 358	18 675
92	ESAT SOCIAL LEVALLOIS	-33 768	-114 359
92	SAVS VANVES	2 485	-47 062
92	SAVS LEVALLOIS	63 859	45 303
92	FOYER HEBERGEMENT ANTONY	-152 965	-45 217
95	SAS TAVERNY	58 114	23 692
95	FOYER TAVERNY	-26 855	115 500
95	ESAT SOCIAL TAVERNY	35 502	-47 356
S/Total Vie Sociale		557 976	- 130 452

Départements	ÉTABLISSEMENTS	RÉSULTATS 2019	RÉSULTATS 2018
AUTONOMIES			
02	MAS CHÂTEAU-THIERRY	136 847	329 260
10	FOYER DE VIE ROMILLY	-99 406	-278 919
10	FAM HEBERGEMENT ROMILLY	-24 734	-31 891
10	FAM SOINS ROMILLY	-14 994	-29 085
27	FOYER OCCUPATIONNEL GISORS	-45 984	-35 175
32	FOYER DE VIE ST-MONT	-23 710	55 246
36	FOYER OCCUPATIONNEL ARGY	-25 762	-34 428
37	FOYER DE VIE DE LOCHES	-52 903	111 213
52	FOYER DE VIE BREUVANNES	-19 247	69 588
52	FAM HEBERGEMENT BREUVANNES	23 150	
52	FAM SOINS BREUVANNES	39 559	
60	FAM HEBERGEMENT BAILLEUL SUR THERAINS	-2 841	70 174
60	FAM SOINS BAILLEUL SUR THERAINS	32 049	25 561
63	FAM HEBERGEMENT PIONSAT	3 923	31 955
63	FAM SOINS PIONSAT	-9 600	196
63	CMPR PIONSAT	-150 139	29 309
64	RESIDENCE "LE BOSQUET" MORLAAS (DEPENDANCE)	-38 934	-14 178
64	RESIDENCE "LE BOSQUET" MORLAAS (HEBERGEMENT)	-94 422	-45 415
64	RESIDENCE "LE BOSQUET" MORLAAS (SOINS)	-207 986	-225 342
69	FOYER DE VIE LE PRE VERT	-63 316	-54 322
69	FAM HEBERGEMENT LE PRE VERT	-15 373	-37 246
69	FAM SOINS LE PRE VERT	-42 592	5 394
69	FOYER DE VIE - BELLEVILLE	-51 470	26 404
75	FAM HEBERGEMENT BATIGNOLLES	-562 697	1 066 542
75	FAM SOINS BATIGNOLLES	-165 596	-177 211
81	FOYER OCCUPATIONNEL BRACONNAC	-139 711	-258 862
81	FAM SOINS LACAUNE	28 298	129 133
81	FAM HEBERGEMENT LACAUNE	-34 755	-39 002
81	FOT LACAUNE	-17 003	-91 091
81	FAM HEBERGEMENT LAVAU	-263 470	-147 745
81	FAM SOINS LAVAU	36 796	-73 221
81	FOYER DE VIE LAVAU	-11 826	-40 148
81	MAS LAVAU	-112 784	102 316
84	FAM HEBERGEMENT AUBIGNAN	-42 348	18 001
84	FAM SOINS AUBIGNAN	1 422	5 643
S/Total Autonomies		-2 031 562	462 654
TOTAL ÉTABLISSEMENTS		4 181 327	6 594 956

B.2.2. Détail des résultats des autres structures

Départements	ÉTABLISSEMENTS	RÉSULTATS 2019	RÉSULTATS 2018
75	Siège Fédéral	-98 588	384 558
	TOTAL AUTRES STRUCTURES	-98 588	384 558
	RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION	-962 893	-1 482 716
	RÉSULTAT CONSOLIDÉ	3 119 846	5 496 798



B.3. Annexes

B.3.1. Faits significatifs de l'exercice et autres informations

Les événements significatifs intervenus au cours de l'exercice 2019 sont les suivants :

1. Modification du périmètre de consolidation 2019

Département de Haute-Marne (52) :

Le FAM de Breuvannes en Haute-Marne a été créé en avril 2019 par redéploiement de 8 places du Foyer de Vie, avec un budget hébergement et un budget soins.

Département de Haute-Savoie (74) :

Le CAMSP d'Annecy en Haute-Savoie a été repris en juillet 2019 par la Fédération avec un seul budget.

Département de Mayotte (976) :

Les IME, SESSAD et SSAD de Mayotte ont été créés en juillet 2019, avec un budget pour chacun de ces trois établissements. Ces établissements sont rattachés au Territoire Francilien.

2. Établissements de Corrèze

Suite à la décision de transfert de l'agrément de gestion de l'ESAT de Corrèze, prise par l'Agence Régionale de Santé en date du 12 avril 2016, les éléments financiers concernant cet établissement correspondent uniquement aux éléments relatifs au patrimoine et aux charges liées aux salariés représentants du personnel.

3. Prime pour le Pouvoir d'achat

La loi n° 2018-1213, du 24 décembre 2018, reconduite pour 2019 par la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019, offre la possibilité de verser aux salariés une prime exceptionnelle exonérée d'impôt sur le revenu et de toutes les cotisations et contributions sociales, ceci pour les salariés dont la rémunération brute perçue en 2019 est inférieure à 3 fois le montant brut annuel du SMIC.

Suite aux négociations conduites avec les organisations syndicales, un accord a été signé le 26 mai 2020 pour le versement de cette prime, aux collaborateurs des structures en gestion nationale et du siège, selon une base dégressive, tenant compte du niveau de salaire de chacun.

Le montant des primes attribuées, et versées sur les payes de juin 2020, est inscrit en charges à payer dans les comptes consolidés de la Fédération APAJH au 31/12/2019, pour un montant total de 2 100 k€.

4. Allègement de charges sociales et suppression du Crédit d'Impôt de taxe sur les salaires (CITS)

Pour mémoire, le crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires (CITS), au bénéfice des organismes privés non lucratifs, s'appliquait en 2017 et 2018.

Comme anticipé, ce dispositif CITS a été supprimé par la Loi de Finances 2018, avec effet au 01/01/2019.

Il a été remplacé par un abaissement des cotisations sociales :

➔ une diminution de 6 points des cotisations sociales d'assurance maladie pour l'ensemble des salariés, applicable sur les salaires dans la limite de 2,5 SMIC à compter du 1er janvier 2019. À la différence du dispositif antérieur, celui-ci bénéficie à tous les employeurs dans des conditions identiques, leur régime d'imposition étant sans incidence sur le nouveau dispositif. Par conséquent, les Entreprises Adaptées et ESAT, qui précédemment ne bénéficiaient pas du CITS car exonérés de taxe sur les salaires, bénéficient désormais du nouveau dispositif.

➔ un renforcement des allègements de cotisations sociales de 4,05 points au niveau du SMIC pour les rémunérations à compter du 1er octobre 2019. Cette diminution porte également sur les contributions d'assurance chômage et de retraite complémentaire. Cela concerne les salaires en dessous de 1,6 SMIC.

Ce nouveau dispositif est plus avantageux que le précédent. Les économies générées, lorsque cela était possible, ont été orientées dès l'exercice 2019 sur le financement du déploiement et de la qualité des prestations directes au service des personnes accompagnées.

5. Publication dans les comptes financiers des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature

En application de l'article 20 de la Loi N° 2006-586 du 23 Mai 2006, relatif au volontariat, il est

porté à votre connaissance les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Compte-tenu de l'organisation de notre association, les trois plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles sont le Président, le Vice-Président et le Secrétaire Général.

Ces fonctions étant remplies par des personnes bénévoles, il n'y a donc pas de rémunérations allouées aux trois plus hauts cadres dirigeants de l'association.

Nous portons également à votre connaissance le montant global des rémunérations et avantages en nature des trois personnes ayant perçu les plus hautes rémunérations au cours de l'exercice 2019. Ce montant s'élève à 381 k€ bruts annuels.

6. Honoraires de commissariat aux comptes

En application de l'article R123-196 du Code de Commerce, il est porté à votre connaissance les honoraires de commissariat aux comptes comptabilisés en charge au titre de l'exercice 2019 qui se sont élevés à 216 984 € TTC.

B.3.2. Événements postérieurs à la clôture

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 24 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date et dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19. Cette crise sanitaire et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et

évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

La Fédération constate que ces événements ont un impact significatif sur son activité depuis mi-mars 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

La Fédération a d'ores-et-déjà constaté une baisse du chiffre d'affaires de 19 % sur les activités commerciales en cumul annuel à fin avril 2020 par rapport à fin avril 2019 et a, dans la mesure du possible, activé les mesures gouvernementales adaptées.

B.3.3. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux conventions générales comptables, dans le respect du principe de prudence et en accord notamment avec les principes de :

- continuité d'exploitation,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions :

- du règlement 99-01 du C.R.C relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels d'Associations,
- du règlement 2002-10 du C.R.C relatif aux

amortissements et dépréciation, et 2004-16 du C.R.C relatif à leur évaluation et comptabilisation,

- de l'avis 2007-05 du C.N.C relatif aux règles comptables applicables aux établissements et associations du secteur médico-social privé.

Principales conséquences de l'avis 2007-05 du C.N.C :

Dans les comptes administratifs :

Conformément à l'avis 2007-05, les établissements de la Fédération APAJH ont appliqué la norme comptable M22 pour l'élaboration de leurs comptes administratifs.

L'application de cet avis implique la comptabilisation dans les établissements de toutes les écritures de provisions indépendamment de leur financement par le tarificateur.

Les principaux postes concernés sont :

- les amortissements relatifs aux immobilisations traitées selon la règle des composants,
- les provisions pour congés à payer,
- les provisions pour indemnités de départ à la retraite

Dans les comptes consolidés :

L'application de la norme comptable M22 dès 2009 dans les comptes administratifs a contribué à rapprocher les règles de la comptabilité « médico-sociale » des règles comptables communément appliquées, ce qui a eu pour conséquence de supprimer les principaux écarts entre les comptes administratifs et les comptes consolidés et de simplifier ainsi le processus de clôture des comptes consolidés.

Au 31 décembre 2019, l'impact de ces distorsions représente une charge de 963k€, qui est constituée essentiellement de :

- l'inscription en charges à payer, pour un montant total de 2 100 k€, des primes de pouvoir d'achat (cf. faits caractéristiques de l'exercice).
- l'extourne de charges à payer, pour un montant total de 1 264 k€, des primes de pouvoir d'achat 2018 versées en mars 2019.
- l'opération de reprise des établissements du complexe Jacques Besse de Lavaur qui a fait l'objet d'un apport partiel d'actifs et d'une vente immobilière, signés en date du 9 décembre 2016, pour un coût total de 6 625 k€. Ce montant a été comptabilisé en immobilisations sur l'exercice 2016. Un amortissement est pratiqué, sur la base de l'approche par composants, soit une dotation de

248 k€ en année pleine.

Les méthodes d'évaluation utilisées sont les suivantes :

a. Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, à savoir, prix d'achat et frais accessoires ou à leur coût de production.

Les frais d'acquisition des immobilisations au sens de la réglementation sont inscrits en immobilisations lorsqu'ils répondent à la définition d'un actif.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur vénale d'un bien est inférieure à sa valeur nette comptable.

b. Amortissements

Pour l'ensemble des immobilisations de la Fédération APAJH, la règle des composants s'applique dans les comptes des établissements en gestion nationale.

Concernant les biens immeubles, la Fédération APAJH a retenu les durées d'amortissements suivantes :

Composants	Durée
Gros œuvre	40
Façade	30
Groupe électrogène	30
Ascenseur	25
Electricité, Gaz, Chauffage	25
Plomberie, canalisations	25
Étanchéité, toiture	20
Climatisation, désenfumage	20
Protection incendie	20
Câblages techniques	15
Autres installations techniques	10
Finitions, second œuvre, abords...	10
Autres	10

c. Indemnités de Départ à la Retraite (IDR)

Les modalités de détermination de la provision d'Indemnité de Départ à la Retraite (IDR) ont été établies par un organisme spécialisé qui a réévalué la provision à constituer au 31 décembre 2019 à partir des données salariales 2019.

Les hypothèses retenues ont été ajustées par rapport à celles retenues l'année précédente, afin d'être en conformité avec la conjoncture actuelle :

- Age du départ à la retraite : au plus tôt
- Départ à la retraite : A l'initiative du salarié
- Taux de croissance des salaires : 1,0%
- Taux d'actualisation :
Courbe de taux « Eur Composite (AA) Bloomberg 2019-12-31 » (contre 2018-12-31 en 2018)
- Taux de turn-over : Taux moyen constaté sur 3 années et application des données INSEE
- Table de mortalité : 2015-2017 (contre 2014 – 2016 en 2018)
- Taux de charges sociales : 50%

Au 31 décembre 2019, la provision pour indemnités de départ à la retraite s'élève à 11 042 678 € (contre 10 123 402 € en 2018).

d. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ».
La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, ainsi que les amortissements des biens concourant à la production.

e. Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur à l'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

f. Disponibilités et concours bancaires

Les positions des comptes dont les banques gestionnaires font l'objet d'une convention de fusion de comptes avec la Fédération APAJH sont appréhendées de manière globale.

Ainsi, pour un même compte d'un même établissement financier, au lieu d'indiquer le montant des sous comptes débiteurs à l'actif en disponibilités et le montant des sous comptes créditeurs au passif en concours bancaires, seule la position nette du compte est mentionnée (addition des soldes créditeurs et des soldes débiteurs et comptabilisation à l'actif si le solde est débiteur et au passif si le solde est créditeur).

g. Litiges

Dans le cadre de ses activités normales, la Fédération APAJH est impliquée dans di-

verses procédures judiciaires (litiges prud'homaux notamment).

La Fédération APAJH constitue une provision chaque fois qu'elle a une obligation actuelle résultant d'un événement passé dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont l'extinction devrait

se traduire par une sortie de ressources pour la Fédération APAJH.

La provision pour litiges représente un montant total de 592 k€ en 2019 contre 871 k€ en 2018.

B.3.4. Autres informations et commentaires

a. Valeurs mobilières de placement :

La valeur liquidative des placements financiers à la date de clôture est supérieure à la valeur d'acquisition. De ce fait, aucune provision n'est constituée.

b. Charges et Produits constatés d'avance :

Les charges constatées d'avance qui s'élèvent à **567 k€** et les produits constatés d'avance d'un montant de **258 k€** concernent les activités d'exploitation.

c. Charges à payer :

Les charges à payer se décomposent principalement de la manière suivante :

- Intérêts courus sur emprunts : **272 k€**
- Usagers – Avoirs à établir : **17 k€**
- Fournisseurs - Factures non parvenues : **1714 k€**
- Personnel charges à payer : **10 179 k€**
- Organismes sociaux : **3 839 k€**

■ Etat – Charges à payer : **17 k€**

■ Autres charges à payer : **69 k€**

d. Produits à recevoir :

Les produits à recevoir se décomposent principalement comme suit :

■ Intérêts courus à recevoir : **1 401 k€**

■ Clients - Produits non encore facturés : **3 183 k€**

■ Personnel et organismes sociaux : **163 k€**

■ Etat – Produits à recevoir : **61 k€**

■ Autres produits à recevoir : **641 k€**

e. Transferts de charges :

Les transferts de charges d'exploitation s'élèvent à **1 865 k€** et comprennent principalement les transferts de charges de personnel pour **1 263 k€**

B.3.5. Notes sur le bilan (en €)

B.3.5.1. Mouvements de l'actif immobilisé

RUBRIQUE	Valeur début exercice	Variation de Périmètre	Acquisitions	Cessions	Virement de poste à poste	Valeur fin d'exercice
Immobilisations incorporelles						
FRAIS D'ETABLISSEMENT	70 708					70 708
AUTRES IMMO. INCORPORELLES	2 129 823	15 167	275 448	827	33 841	2 453 452
IMMO. INCORPORELLES EN COURS	129 107		43 272		-116 314	56 065
TOTAL	2 329 637	15 167	318 719	827	-82 473	2 580 224
Immobilisations corporelles						
TERRAINS	3 102 613	29 000				3 131 613
AGENCEMENTS TERRAINS	1 452 099				46 287	1 498 386
BATIMENTS	135 948 318	1 314 343	3 049 404	231 644	1 014 687	141 095 108
AGENCEMENTS BATIMENTS	38 367 849	572 411	935 501	232 312	2 909 704	42 553 152
MATERIEL ET OUTILLAGE	23 983 593	3 038	928 624	906 287	97 536	24 106 503
AGENCEMENTS	15 089 619		652 107	74 970	19 217	15 685 972
MATERIEL DE TRANSPORT	13 312 691	16 347	1 106 774	714 249	26 080	13 747 643
MATERIEL DE BUREAU	5 866 513	103 663	568 693	245 941	411 879	6 704 806
MOBILIER	6 731 970	76 797	362 384	12 603	69 403	7 227 952
AUTRES IMMO CORPORELLES	1 714 127		50 547	12 894		1 751 780
IMMO SUR TAXE D'APPRENTISSAGE	4 771					4 771
IMMOBILISATIONS EN COURS	6 964 696		3 494 485		-4 484 038	5 975 143
AVANCES ET ACOMPTES	208 281		15 040		-28 281	195 040
TOTAL	252 747 140	2 115 598	11 163 557	2 430 900	82 473	263 677 868
Immobilisations financières						
PARTICIPATIONS	211 052	3 614	2 500	6 298		210 868
PRETS		10 618				10 618
AUTRES IMMO. FINANCIERES	14 810 029	3 743	455 479	289 935		14 979 316
TOTAL	15 021 080	17 976	457 979	296 232		15 200 802
TOTAUX	270 097 857	2 148 741	11 940 255	2 727 959	0	281 458 894

B.3.5. Notes sur le bilan (en €)

B.3.5.2. Mouvements des amortissements et dépréciations des actifs

RUBRIQUE	Amortissements début d'exercice	Variation de Périmètre	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Virement de poste à poste	Amortissements fin d'exercice
Amortissements						
Immobilisations incorporelles						
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	61 453				3 887	65 340
AUTRES IMMO. INCORPORELLES	1 771 119	14 319	229 967	827	-3 887	2 010 691
TOTAL	1 832 572	14 319	229 967	827		2 076 031
Immobilisations corporelles						
TERRAINS						
AGENCEMENTS TERRAINS	834 974		51 878			886 852
BATIMENTS	52 750 733	813 981	4 753 426	159 048		58 159 093
AGENCEMENTS BATIMENTS	24 011 810	423 663	1 739 479	232 312		25 942 640
MATERIEL ET OUTILLAGE	18 944 768	879	1 516 586	901 101		19 561 132
AGENCEMENTS	10 655 254		730 656	74 970		11 310 940
MATERIEL DE TRANSPORT	10 410 451	16 347	1 051 871	685 849		10 792 820
MATERIEL DE BUREAU	4 751 656	101 834	511 062	245 514		5 119 038
MOBILIER	5 411 252	65 926	294 045	12 603		5 758 620
AUTRES IMMO CORPORELLES	1 102 668		37 316	6 145		1 133 839
IMMO SUR TAXE D'APPRENTISSAGE	127 381		3 204			130 585
IMMO SUR SUBVENTION	609 455		3 827	6 750		606 533
TOTAL	129 610 403	1 422 629	10 693 351	2 324 291		139 402 092
Dépréciations						
Immobilisations incorporelles						
FONDS DE COMMERCE	60 980					60 980
TOTAL	60 980					60 980
Immobilisations corporelles						
AGENCEMENTS BATIMENTS	18 855			353		18 503
IMMOBILISATIONS EN COURS	774 065					774 065
TOTAL	792 920			353		792 568
Immobilisations financières						
PARTICIPATIONS	1 473					1 473
PRETS						
AUTRES IMMO. FINANCIERES	3 614					3 614
TOTAL	5 087					5 087
TOTAUX	132 301 961	1 436 948	10 923 318	2 325 471		142 336 757

B.3.5. Notes sur le bilan (en €)

B.3.5.3. États des créances et des dettes

CRÉANCES	MONTANT NET	DEGRÉ DE LIQUIDITÉ DE L'ACTIF	
		A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations	209 395		209 395
Prêts ⁽¹⁾	10 618	10 618	
Autres immobilisations financières	14 975 702		14 975 702
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Redevables et comptes rattachés	26 340 994	26 340 994	
Autres créances	6 611 214	6 611 214	
Charges constatées d'avance	567 421	567 421	
TOTAL	48 715 345	33 530 248	15 185 097

(1) Montant :

- Prêts accordés en cours d'exercice
- Entrée de périmètre
- Remboursements obtenus en cours d'exercice

10 618

DETTES	MONTANT NET	DEGRÉ D'EXIGIBILITÉ DU PASSIF		
		1 AN AU PLUS	1 ANS A 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
Emprunts et dettes établissements de crédits ⁽¹⁾	70 237 659	5 739 478	19 337 474	45 160 707
Emprunts et dettes financières divers ⁽¹⁾	216 775	18 332	76 008	122 434
Fournisseurs et comptes rattachés	7 997 868	7 997 868		
Dettes fiscales et sociales	23 741 682	23 741 682		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 335 191	1 335 191		
Autres dettes	1 413 085	1 413 085		
Produits constatés d'avance	257 717	257 717		
TOTAL	105 199 976	40 503 354	19 413 482	45 283 141

(1) Montant :

- Emprunts souscrits en 2019
- Variation de périmètre
- Remboursements de l'exercice
- Concours bancaires

3 429 348
304 883
5 497 081
111 563

B.3.5. Notes sur le bilan (en €)

B.3.5.4. État des subventions d'investissements et des dons et legs

NATURE	Montant en début d'exercice	Variation de périmètre	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Virement de poste à poste	Montant en fin d'exercice
Dons et legs	1 693 071		11 500	340 062	-45 753	1 318 757
Subventions d'investissement non renouvelables	8 911 937		40			8 911 977
Subventions d'équipement	6 287 173	17 649	465 843	505 278	45 753	6 311 140

B.3.5.5. Mouvements des provisions et des fonds dédiés

RUBRIQUE	Montant en début d'exercice	Variation de périmètre	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Virement de poste à poste	Montant en fin d'exercice
Provisions réglementées						
COUVERTURE DU BFR	2 564 365					2 564 365
RESERVE DE TRESORERIE						
AUTRES PROV. REGLEMENTEES & AMORT.DEROG.	16 609 507	238 954	993 968	915 182		16 927 247
DIFF. SUR REAL. D'ELTS. D'ACTIF	2 201 685	94 547	193 912	3 124		2 487 021
TOTAL	21 375 558	333 501	1 187 880	918 306		21 978 632
Provisions pour risques et charges						
PROVISIONS POUR LITIGES	870 600		276 000	555 000		591 600
PROV. POUR CHARGES FISCALES	875 313		79 259	38 048		916 525
AUTRES PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	250 966		81 679			332 645
PROVISIONS POUR DEPART EN RETRAITE	10 123 402	210 647	1 265 004	556 375		11 042 678
TOTAL	12 120 281	210 647	1 701 943	1 149 423		12 883 448
Fonds dédiés	839 983	297 599	89 650	182 192		1 045 040
Provisions pour dépréciation						
STOCKS ET EN COURS	9 301		39 981	4 647		44 636
CREANCES	2 665 373		1 185 278	399 345		3 451 306
TOTAL	2 674 674		1 225 259	403 992		3 495 942
TOTAUX	37 010 496	841 748	4 204 732	2 653 914		39 403 062

Les fonds dédiés au 01/01/2019 enregistrent essentiellement des fonds dédiés R.T.T., en attente de l'accord des autorités de tarification en vue de leur réaffectation à d'autres projets.

L'augmentation de 298 k€ pour variation de périmètre correspond au CAMSP d'Annecy, repris par la Fédération en juillet 2019, principalement en lien avec des financements obtenus pour des travaux. L'autre augmentation de 90 k€ concerne l'IME de Mayotte, créé en 2019 qui a reçu une subvention du Fonds d'Intervention Régional pour des projets à réaliser.

Les diminutions sont principalement liées :

- pour 95 k€ à la consommation sur 2019 d'une partie des 300 k€ alloués en 2018 à l'ESAT de Froncles, par le Fonds d'Intervention Régional, pour la mise en place d'un atelier pour personnes en situation de handicap à la maison d'arrêt d'Ensisheim, dans le Haut-Rhin.
- pour 82 k€ à une reprise pour un litige à l'IME Simple de Rosny.

B.3.5. Notes sur le bilan (en €)

B.3.5.6. Tableau de variation des fonds associatifs

	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	
Report à nouveau au 01/01/19			102 232 776
Variation du périmètre de consolidation	969 658		969 658
Subventions d'investissement non renouvelables et dons et legs	11 540	-340 062	-328 522
Subventions d'investissement virées au résultat	465 843	-505 278	-39 435
Apports avec droit de reprise		-21 000	-21 000
Résultat comptable 2019	3 119 846		3 119 846
Provisions pour réserves de trésorerie (BFR) nouvelles			
Provisions pour renouvellement des immobilisations	82 812	-225 466	-142 654
Provisions pour amortissements dérogatoires	53 047	-73 030	-19 982
Provisions pour différence sur réalisation d'actifs	193 912	-3 124	190 788
Provisions règlementées (Crédits non reconductibles)	461 691	-394 953	66 738
Autres provisions règlementées	396 417	-221 734	174 683
TOTAUX	5 754 767	-1 784 646	3 970 121
SOLDE AU 31/12/19			106 202 896

B.3.5.7. État des réserves

NATURE	MONTANT AU 31/12/2019
Réserves des structures en gestion propre	30 416 997
Réserves des structures en gestion contrôlée	49 411 238
Excédents affectés à l'investissement	31 778 604
Excédents affectés à la couverture du BFR	5 022 329
Réserves de compensation	9 764 927
Excédents affectés à la couverture des amortissements	2 845 378
Autres réserves	
TOTAL	79 828 235

B.3.6. Notes sur le compte de résultat (en €)

B.3.6.1. Tableau explicatif du résultat de l'exercice

NATURE DU RÉSULTAT	RÉSULTATS NETS (soldes)	DÉFICIT	EXCEDENT
Résultat activités encadrées (structures sociales)	1 728 896	- 4 661 431	6 390 326
Résultat gestion propre (structures commerciales)	2 452 432	-544 497	2 996 929
Résultat Siège	-98 589	-98 589	
Résultats des établissements et du Siège	4 082 739		
Retraitements de consolidation	-962 893		
RÉSULTAT CONSOLIDÉ	3 119 846		

NATURE DES ACTIVITÉS	MONTANT
PRODUITS DE TARIFICATION GESTION CONTRÔLÉE	162 591 960
CHIFFRE D'AFFAIRES	35 507 377
TOTAL	198 099 337

B.3.7. Tableau de répartition de l'effectif moyen

Contrats	Effectif moyen en ETP 2019 Inscrits	Effectif moyen en ETP 2018 Inscrits
Contrats à Durée Indéterminée	2 517	2 442
Contrats à Durée Déterminée	318	300
Travailleurs en situation de handicap	2 050	2 097
Détachés des Ministères	27	19
Contrats d'aide à l'emploi	16	26
Contrats de Qualification	14	17
TOTAL	4 942	4 901

Contrats	Effectif moyen en ETP 2019 Non Inscrits	Effectif moyen en ETP 2018 Non Inscrits
Résidents	1 384	1 095
Main d'œuvre extérieure		
Travailleurs en situation de handicap stagiaires	2	1
Stagiaires des Écoles	16	18
TOTAL	1 401	1 114

B.3.8. Autres informations

B.3.8.1. Engagements financiers

• Cautions et nantissements

a) Caution Emprunt Caisse des Dépôts et Consignations - CMPR de Pionsat	6 050 701 €
b) Autres cautions bancaires sur emprunts Caisse des Dépôts et Consignations	945 641 €
c) Caution affranchissement - Entreprise adaptée de Levallois	15 244 €
d) Caution URSSAF de l'Aisne	15 148 €
e) Garantie Atout France - Service Accompagnements Loisirs	sans plafond
f) Compte à terme nanti pour garantie d'emprunts auprès de la Banque Populaire Rives de Paris	301 133 €

B.3.8.2. Dettes garanties par les collectivités territoriales

a) Dexia CL et SFIL	4 968 940 €
b) Caisse des dépôts et Consignations	19 504 344 €
c) Société Générale	1 318 165 €
d) Des matériels et locaux sont mis à disposition à titre gratuit par les donneurs d'ordre, dans certains établissements	

B.3.8.3. Engagements pris en matière de crédit-bail (en €)

	Valeurs d'origine des biens	Valeurs de rachat des biens	REDEVANCES		RESTANT DÛ A LA CLOTURE DE L'EXERCICE			
			Antérieures	de l'année	Total	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans
MOBILIER IMMOBILIER	182 290	2 697	136 109	27 542	59 378	21 748	37 630	0
	649 245	1	589 317	0	0	0	0	0
TOTAL	831 535	2 698	725 426	27 452	59 378	21 748	37 630	0

B.3.8.4. État des filiales et des participations (en €)

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des parts sociales détenues		Actif net immobilisé	Résultat du dernier exercice clos
				Valeur brute	Valeur nette		
SCI APAJH ST LEULAFORÉ	1 524	672 400	99%	1 509	1 509	8 300	5 385
SCI APAJH MENU COURT	1 524	3 947 806	99%	1 509	1 509	2 907 287	-232 213



B.4. Tableau de financement (en K€)

	31/12/2019	31/12/2018
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	3 120	5 497
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		
- Amortissements et provisions nettes des reprises	12 505	10 038
- Transferts de charges au compte de charges à répartir		
- Plus ou moins value de cession	-290	407
- Reprise de subvention d'investissement	-505	-529
Capacité d'Autofinancement	14 830	15 413
Variation des actifs circulants	-2 006	2 877
Variation des passifs court terme	1 046	-2 972
Variation du besoin en fonds de roulement	-961	-95
Trésorerie provenant des opérations d'exploitation (A) :	15 791	15 507
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaissement provenant d'acquisitions d'immobilisations	-12 042	-10 207
Encaissement résultant de cessions d'immobilisations	693	1 005
Entrée de périmètre	1 162	
Sortie de périmètre		
Trésorerie provenant des opérations d'investissement (B) :	-10 188	-9 201
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Sommes reçues en fonds associatifs	-137	474
Remboursement apport avec droit de reprise	-21	-6
Émission d'emprunts	3 429	4 656
Remboursement d'emprunts	-5 497	-5 388
Trésorerie provenant des opérations de financement (C) :	-2 225	-264
Variation de trésorerie (A + B + C)	3 377	6 041
Trésorerie en début d'exercice (D)	47 957	41 915
Trésorerie en fin d'exercice (A + B + C + D)	51 334	47 957



B.5. Rapport du commissaire aux comptes



ASSOCIATION POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPÉS

Association Loi 1901 - SIREN : 784 579 682
Reconnue d'utilité publique par décret du 13 mai 1974
Tour Maine Montparnasse
33 Avenue du Maine
75755 PARIS Cedex 15

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

A l'assemblée générale de la Fédération APAJH,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération APAJH relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 24 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Evénements postérieurs à la clôture » de l'annexe relative aux conséquences de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié par sondage la conformité des produits comptabilisés avec les arrêtés attributifs de tarification.
- Nous avons été conduits à examiner par sondage les modalités définitives d'arrêtés des résultats sous contrôle des tiers financeurs. Nos travaux nous ont permis de nous assurer que les affectations des résultats précédents sont conformes aux décisions des organismes financeurs. Nous nous sommes également assurés que la traduction des affectations des résultats des structures sous CPOM était en cohérence avec les dispositions particulières des contrats pluriannuels conclus avec les autorités de tarification.
- Le paragraphe « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe présente les méthodes d'évaluation des actifs. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre association, nous avons vérifié par sondage le caractère recouvrable des sommes inscrites au poste « Créances » et le caractère activable des sommes inscrites au poste « Immobilisations corporelles en cours ».
- Le paragraphe « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe présente les conséquences de l'avis 2007-05 du CNC. A ce titre, nous avons validé les opérations constituant le passage de la somme des résultats administratifs des structures au résultat comptable de la Fédération APAJH.
- Une provision pour retraite dont le montant s'élève à 11 043 K€ à la clôture de l'exercice est comptabilisée au passif de l'association. Les modalités de détermination de cette provision ainsi que les ajustements des paramètres de calcul sont relatées dans l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits, s'agissant d'un processus d'estimation complexe impliquant des techniques spécialisées, à valider les conclusions d'un organisme spécialisé indépendant qui a évalué la provision à constituer. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations et de ces ajustements.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Etienne, le 25 Juin 2020

Le Commissaire aux Comptes



EXCO Loire
Fabrice RABÉRIN

LAÏCITÉ



CITOYENNETÉ



SOLIDARITÉ

